



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS**: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

**ABSENTS EXCUSES** :

**PROCURATIONS** : Adèle DUPÉ : procuration à Maïté BALZANO  
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,  
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Maïté BALZANO

Nombre de conseillers : 15      Présents : 12      Nombre de suffrages exprimés : 15

OBJET :1	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19EP135
----------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié au COMPLEMENT du Renforcement du poste P5 DURANT (DAC) 20RE084

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \"Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 \", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	21 314,46 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 131,45 €
- frais de gestion du SDEPA	888,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 334,01 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	13 676,78 €
- F.C.T.V.A.	3 846,07 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur ..... <b>fonds propres</b> ..... (*)	5 923,06 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	888,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 334,01 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
pour extrait conforme,

Le MAIRE,  
Didier RIVIERE



(\*) indiquer le mode retenu :    soit "fonds libres"  
  soit "emprunt par le Syndicat"